

COMMUNE DE PFAFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 08 novembre 2021

Le huit novembre deux mil vingt-et-un à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire en salle de séance, sous la présidence de Monsieur le Maire, LICHTENBERGER Aimé.

Présents : Madame et Messieurs les Adjoints :
STRASBACH Jean-Michel
KRETZ Isabelle
RIEFLE Christophe,

M. RUOLT Bernard, M. EHRHART Armand, Mme FRICK Sophie,
Mme ACHON Nathalie, Mme KLINGER Régine, M. FLESCH Jean-Luc,
Mme MOLTES Pascale, M. ECKERLEN Stéphane, Mme SPREYZ Céline,
M. WALTER Jérémie, Mme GELLON Mélanie.

A donné procuration : /

Absent non excusé : /

Assiste à la séance : M. WESSANG Romuald, secrétaire de séance désigné.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021.
3. Rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.
4. Rapport d'activité 2020 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Rhin.
5. Décision modificative n°1 : Budget Eau-Assainissement.
6. Adoption du règlement budgétaire et financier.
7. Rénovation du réseau eau potable, assainissement et eau pluviale : avenant n°1 au marché de travaux.
8. Informations diverses :
 - * Manifestations.
 - * Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 25 mai 2020.

POINT 1**Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Romuald WESSANG, Secrétaire Général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Romuald WESSANG comme secrétaire de séance.

POINT 2**Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021.

Aucune observation n'a été émise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le procès-verbal du 13 septembre 2021.

POINT 3**Rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Exposé du Maire.

Le conseil municipal,

PREND ACTE du rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.

Annexe 1 : Rapport d'activité 2020 Comcom PAROVIC

POINT 4**Rapport d'activité 2020 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du rhin.**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Exposé du Maire.

Le conseil municipal,

PREND ACTE du rapport d'activités 2020 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Annexe 2 : Rapport d'activité 2020 Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

POINT 5**Décision modificative n°1 : Budget Eau-Assainissement**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Les travaux de rénovation de notre réseau eau potable – assainissement ont nécessité des frais d'études supplémentaires autres que la maîtrise d'œuvre (contrôles extérieurs, inspections télévisées, enquêtes de branchement, etc.). Ces études ont généré un dépassement des crédits votés initialement au compte 203 – Frais d'études, recherches et développement - frais d'insertion.

Section INVESTISSEMENT				
Dépenses		Montant	Recettes	Montant
Chap. 20	Article 203 – Frais d'études, rech. & dév. – frais d'insertion	+ 30 000,00 €	NEANT	
Chap. 23	Article 2315 – Installation, matériel et outillage technique	- 30 000,00 €		
TOTAL		0.00 €	TOTAL	0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la décision modificative n°1 du Budget Eau-Assainissement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 6**Adoption du règlement budgétaire et financier**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Le règlement budgétaire et financier a pour objet de préciser le cadre législatif et réglementaire de la gestion annuelle et pluriannuelle des dépenses.

Aux termes des dispositions de la nomenclature M57, il pose les modalités de gestion interne des autorisations de programme (A.P.) et d'engagement (A.E.), avec notamment les règles de caducité, annulation et clôture.

Il formalise à travers un document unique, les règles de gestion budgétaire, comptable et financière, applicables à la Collectivité, pour apporter un cadre homogène et un référentiel commun partagé par l'ensemble des acteurs de la Collectivité, dans le respect de la législation en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le règlement budgétaire et financier tel que présenté en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 3 : Règlement budgétaire et financier de la commune de Pfaffenheim

POINT 7

Rénovation du réseau eau potable, assainissement et eau pluviale : avenant n°1 au marché de travaux

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Par délibération en date du 27 mars 2021, le conseil municipal attribuait le marché de travaux AEP et assainissement à l'entreprise LINGENHELD pour un montant de 845 752,53 euros HT.

Entretemps, dans le cadre de la poursuite de la remise à neuf du réseau AEP centenaire et dans l'optique de lutter contre les fuites, une réflexion sur la rue de la Lauch depuis la place de la Mairie jusqu'au garage THOMANN a été faite. Le réseau AEP serait rénové et un réseau eau pluviale serait créé de l'intersection rue de l'Eglise / rue de la Lauch jusqu'à la fontaine Notre-Dame.

Le conseil municipal a attribué à l'unanimité la maîtrise d'œuvre au bureau d'études BEREST pour ces travaux par délibération en date du 13 septembre 2021.

Néanmoins, les travaux en cours par l'entreprise LINGENHELD ne comprennent pas la création d'un réseau eau pluviale Place de la mairie, entre la rue du Schauenberg et la rue de l'Eglise.

Il convient donc de prévoir ces travaux au marché par la validation d'un premier avenant d'un montant de 36 908,70 euros HT soit 44 290,44 euros TTC.

Le marché passerait donc de 845 752,53 euros HT à 882 661,23 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE l'avenant n°1 pour un montant HT de 36 908,70 euros soit 44 290,44 euros TTC. Le marché passerait donc de 845 752,53 euros HT à 882 661,23 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POINT 8**Informations diverses****Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 25 mai 2020****Permis de construire et déclarations préalable accordés :**

- ✱ PONTIUS Pascal – 3, rue des Violettes
Installation d'une piscine
- ✱ MOLTES Eric – 9, rue du Riesling
Construction d'une piscine
- ✱ ZIMMERMANN Valentin et BOEHRER Marie – lotissement « Le Clos du Schauenberg »
Construction d'une maison individuelle

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Conformément aux termes de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal en date du 25 mai 2020.

✱ Marché inférieur à 10 000 € TTC

- Alsace Micro Services – Ordinateur portable pour l'école : 1 246.20 €
- Agrifournitures – Bacs à sel : 1 140 €
- Bruneau – Banque d'accueil Mairie : 571.80 €

✱ Ventes – achats immobiliers

- Section 26 parcelles 194/149, 196/152 et 198/155 – 6, rue du Stade
- Section 2 parcelles 33, 25 et 321 – 6, rue du Centre
- Section 4 parcelle 77 – 7, rue de la Chapelle

- Questions diverses :

Monsieur RIEFLE explique que la commission travaux avait désigné plusieurs rues comme prioritaires à la réfection en raison de leur dégradation. Trois entreprises ont été consultées : LINGENHELD, COLAS et PONTIGGIA.

L'entreprise PONTIGGIA est la mieux-disante en proposant une application bi-couche.

Toutes les rues désignées par la commission travaux ne pourront faire l'objet d'une réfection dans l'immédiat. Les rues qui feront l'objet d'une réfection sont les suivantes : rue de l'Eglise, rue de Rouffach, rue du Stade, rue du Moulin, rue du Fossé et rue de la Tuilerie.

Le montant maximum des travaux, retenu, est de 65 000 euros. Le conseil municipal sera appelé à en délibérer lors de la prochaine séance. D'ici cette date, l'entreprise PONTIGGIA fournira un nouveau devis sur la base des options de rues, mentionnées ci-dessus.

Monsieur RIEFLE fait état d'odeurs de fioul rue du Vignoble dans le réseau d'assainissement. Malgré plusieurs investigations par le corps local des Sapeurs-Pompiers, et par les adjoints MM. STRASBACH et RIEFLE, les recherches sont restées vaines. Il indique que les recherches se poursuivent.

Lors du précédent conseil municipal, suivant l'avis de la commission urbanisme, le projet d'arborer les abords du stade a été validé. Monsieur le Maire en a fait part à l'Association Sportive de Pfaffenheim (ASP) lors de son assemblée générale, sans que ladite proposition ait fait l'objet de la moindre réprobation. A la suite de quoi, Monsieur le Maire, accompagné du président de l'ASP s'étaient rendus à la pépinière GISSINGER pour choisir l'essence d'arbres à planter sur la base de deux critères de choix : un port dressé et un système racinaire pivotant. C'est à la suite d'un sondage de terrain que plusieurs membres du comité de l'ASP ont fait part de leur opposition au projet de plantation d'arbres (entretien, risque de chutes de feuilles sur le terrain, etc.).

Monsieur le Maire propose, en conséquence, d'abandonner ce projet.

Monsieur le Maire expose avoir rencontré avec l'adjoint Monsieur RIEFLE, Monsieur Clément MOREAU, nouveau garde-forestier de notre forêt communale. Une visite de la forêt avec le conseil municipal sera organisée au printemps, le temps que Monsieur MOREAU puisse prendre ses marques. Ce dernier sera présent lors du prochain conseil municipal lors de l'adoption du budget forestier 2022.

Monsieur STRASBACH informe le conseil municipal de la préparation d'un Pfaff Com à distribuer le week-end à venir.

La fête de Noël des personnes âgées aura lieu le 12 décembre 2021. Une mobilisation du conseil municipal est demandée pour l'aide à la préparation, au service et au rangement.

Madame ACHON souhaite connaître l'état de fréquentation du marché hebdomadaire.

Monsieur le Maire répond que ce sujet sera évoqué dans le prochain Pfaff Com. En effet, la fréquentation a fortement décliné, contraignant le maraîcher à ne plus y participer à compter du 17 novembre.

Les soirées festives des premiers mercredis de chaque mois ont aussi connu une très faible affluence. Le mercredi semblerait ne pas être un jour propice à ces festivités. Dorénavant, ces soirées festives seront organisées le vendredi soir, et se dérouleront dans le cadre d'un thème précis (Noël, Pâques, ...). Monsieur le Maire annonce que l'association « les Créatives » organisera le marché de Noël et la soirée récréative, le vendredi 3 décembre 2021.

- Prochain conseil municipal : lundi 13 décembre 2021 à 20h00



Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Pfaffenheim
de la séance du 08 novembre 2021**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021.
3. Rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.
4. Rapport d'activité 2020 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Rhin.
5. Décision modificative n°1 : Budget Eau-Assainissement.
6. Adoption du règlement budgétaire et financier.
7. Rénovation du réseau eau potable, assainissement et eau pluviale : avenant n°1 au marché de travaux.
8. Informations diverses :
Manifestations.
Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 25 mai 2020.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
LICHTENBERGER Aimé	Maire		
STRASBACH Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
KRETZ Isabelle	2 ^{ème} Adjointe		
RIEFLE Christophe	3 ^{ème} Adjoint		
RUOLT Bernard	Conseiller municipal		
EHRHART Armand	Conseiller municipal		
FRICK Sophie	Conseillère municipale		
ACHON Nathalie	Conseillère municipale		
KLINGER Régine	Conseillère municipale		
FLESCH Jean-Luc	Conseiller municipal		
MOLTES Pascale	Conseillère municipale		
ECKERLEN Stéphane	Conseiller municipal		
SPREYZ Céline	Conseillère municipale		
WALTER JérémY	Conseiller municipal		
GELLON Mélanie	Conseillère municipale		